



PRÉFET DE LA DRÔME

AVIS AU PUBLIC

SOCIÉTÉ BERTHOULY TP SUR LA COMMUNE DE MALATAVERNE

LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :

LA SOCIÉTÉ BERTHOULY TP A FORMULÉ UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE DE CRÉER UNE INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE BROYAGE/CONCASSAGE DE DECHETS INERTES SUR LA COMMUNE DE MALATAVERNE (26780) AU LIEU-DIT LES PLAINES, CHEMIN COMBE LONGUE (ACTIVITÉ VISÉE PAR LES RUBRIQUES 2515-1, 2517-2 ET 2760-1 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT).

CETTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT SERA SOUMISE À UNE CONSULTATION DU PUBLIC D'UNE DURÉE DE QUATRE SEMAINES, DU LUNDI 4 MARS 2019 AU VENDREDI 29 MARS 2019 INCLUS.

PENDANT CE DÉLAI, TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER À LA MAIRIE DE MALATAVERNE, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC SOIT : DE LUNDI AU VENDREDI DE 08 H 00 À 12 H 00 ET DE 13 H 00 À 17 H 00.

LES OBSERVATIONS FORMULÉES DEVRONT ÊTRE CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET EN MAIRIE DE MALATAVERNE OU ÊTRE ANNEXÉES À CE REGISTRE, SI ELLES SONT REMISES PAR ÉCRIT. ELLES POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 33 AVENUE DE ROMANS – BP 96 – 26 904 VALENCE CEDEX 9 OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : DDPP@DROME.GOUV.FR

LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION AU PUBLIC ET PENDANT LA DURÉE DE CELLE-CI, EN MAIRIE DE :

DONZERE, DE ROUSSAS ET DE LES GRANGES GONTARDES

L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EST LE PRÉFET DE LA DRÔME ET LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UN ENREGISTREMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES PAR DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES OU UN REFUS.